

## **DELIBERATION CA027-2022**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 5 avril 2022

Objet de la délibération : Motion du Conseil d'administration « l'extrême droite, ses valeurs et ses idées constituent une menace pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique »

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 14 avril 2022, le quorum étant atteint, arrête :

La motion du Conseil d'administration est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers Signé le 25 avril 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 avril 2022

L'extrême-droite, ses valeurs et ses idées constituent une menace pour le service public de l'Enseignement supérieur et de la recherche, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique.

Nos métiers, nos études, nos recherches en tant qu'étudiants et personnels sont à l'opposé des idées propagées par l'extrême-droite.

Depuis quelques mois, les actes racistes, antisémites ou fascistes se développent au sein même de notre Université. Des croix gammées ont été taguées dans des toilettes, des autocollants racistes sont collés sur plusieurs de nos campus dont un collage géant "L'immigration tue". L'extrême droite dont le mouvement nationaliste et identitaire RED (Rassemblement des Etudiants de Droite) est impliquée dans ces agissements et plusieurs étudiants de cette mouvance ont distribué un tract infamant, raciste, sexiste et LGBTphobe sur le campus Saint-Serge. Les locaux de l'UGEAC-UNEF ont fait l'objet de dégradations et de provocations avec le collage d'autocollants d'un candidat d'extrême droite et des logos de l'association dissoute « Alvarium » et des étudiants participant à un débat organisé sur l'élection présidentielle ont été la cible de comportements d'intimidation.

Certains de ces actes touchent directement des enseignants : des cours ont été interrompus par des remarques de soutien aux candidats d'extrême-droite, des enseignants sont pris à partie sur les réseaux sociaux par des étudiants dévoilant leur nom et contenu de cours, et des médias d'extrême-droite attaquent nommément des collègues et leurs recherches liées aux études de genre et à l'intersectionnalité. Ces comportements menacent la liberté académique et tous les évènements organisés dans le cadre du mois du genre ont dû être spécifiquement sécurisés.

L'Université d'Angers condamne fermement toutes les provocations à l'encontre de ses étudiants et de leurs associations représentatives et défendra pied à pied le respect de chacune et chacun et la liberté académique.

Dans ce contexte, et alors que le pays voit une nouvelle fois l'extrême-droite parvenir au second tour des élections présidentielles, le conseil d'administration reuni le 14 avril appelle la communauté universitaire à utiliser son vote en pesant la gravité du moment.